

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	PONTIAC	Grand Le Mans modèle 2AG29 (6 places)	CH 0338 46

Constructeur PONTIAC MOTOR DIVISION of G M C Pontiac, Michigan (USA)
 Identification "LE MANS 2AG29" et "CH 0338 46" sur la plaquette du constructeur
 "2G29Z.." devant le No du châssis
 Plaquette constr. à droite, à l'intérieur de l'aile
 N° du châssis à gauche, derrière le pare-brise
 Ident. du moteur "Z" à l'avant, à droite, sur la culasse (frappé par l'importateur)
 Importateur princ. General Motors Suisse SA., Salzhaustrasse 21, 2501 Bienne
 Véhicule homologué 2G29Z6P 101 832 Signes fixes dans code du type 2AG29 / 2G29Z..

Chassis		Moteur	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4	Marque	PONTIAC Type 2
Direction	mécanique avec assistance hydraulique	Construction	V Temps 4
Transmission	boîte automatique	Carburant	B Position avant
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues AR	Refroidiss.	eau Nombre cylindr. 8
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression	Alésage	104,68 Course 95,25
	AV= soupape de dosage; AR= limiteur	Cylindrée	6555 CV-impôt 33,40
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR	Puissance en CV	185 SAE-net à V/min 3600
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, pédale	Bruit	76 dB/A à V/min 3600
Ralentisseur		Silencieux	1 pot 460x290x125 mm *)
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée	Mesure des gaz	ECE 15, CO 1,0 % **)
		Déparasitage	OCE = annexe B, chiffres 3+4 = D

Carrosserie		Poids	
Nombre de portes	4 limousine	avant	1120
Ceintures sécurité	SAE-J-4c +)	arrière	870
Cale		total	1990
Antivol	verrouillage de la direction et de la boîte o.v.	Poids à vide	155
		Charge utile	265
		Poids total	1275
		Garantie fabr.	1135
		Garantie fabr.	2594
Nombre de places	6 av 3 centre ar 3	Dimens. pneus	GR 70 - 15 GR 70 - 15 (Variantes ++)
		Ply / bar	- / 2,0 - / 2,1 voir
		Charge	1360 1415 remarquées)
		pour V max	varie selon la marque, minimum 178 km/h
Dimensions			
Longueur	Int. 5410 Empattements 2946		
Largour	1966		
Hauteur	1420 Voie av 1565 ar 1545	Garantie poids remorquable avec frein	1814
Porté à faux	lat. 1035 Voles av	Garantie poids remorquable sans frein	
	av 1035 ar	Garantie poids de l'ensemble	
	ar 1429 Drapeage g 12000 d 12000	Poids remorquable testé	
Distance volant - vers l'avant du véhicule		Vitesse maximale selon le constructeur	178 km/h
		Vitesse maximale testée	90 km/h
		charge garantie sur le toit	90 kg

Equipement **+++)**
 Feux de route 2/ SEALED BEAM GUIDE 1A DOT + 2/ 2A DOT H.
 Feux de croisement 2/ SEALED BEAM GUIDE 2A DOT H.
 Feux de position SAW A 2076 + A 2077
 Feux rouges DOT (2) I (2) S (2) T (2) AP2 76 GUIDE 2A
 Feux stop id.
 Clignoteurs av SAE IP 74 ; AV=SAE AP2 ar voir feux rouges
 Catadioptres av ; AV+AR=compl. ar SAE A 74 GUIDE 2A
 Feux de gabarit av ; AR=compl. ar
 Feux complémet
 Eclairage plaque 2/ au centre. en haut
 Essuie-glace 2/ balais avec remplave-glace
 Avertisseurs DELCO REMY "A" + "F"

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type PONTIAC Grand Le Mans
 Homologation
 N° CH 0338 46
 Carrosserie limousine
 Places total 6 avant 3
 Poids à vide 1990 Carburant B
 Charge utile = CV-impôt 33,40
 Poids total 2594 Cylindres 6555

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Insonorisation : ventilateur à 7 pales, avec embrayage Visco; le catalyseur reste, mais est vidé et la vis de vidange est soudée.
 **) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à droite, à l'intérieur de l'aile.
 +) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis.
 ++ Variante de pneus :

GR 78 - 15	AV 1360 (2,0)	AR 1415 (2,1)	V-max varie selon la marque, minimum 178 km/h)	voies inchangées
HR 78 - 15	1495 (2,0)	1550 (2,1)	identique	
FR 78 - 15	1270 (2,0)	1315 (2,1)	identique	voies inchangées
205 HR 15	1320 (2,2)	1320 (2,2)	210 km/h	
225/70 HR 15	1320 (2,2)	1320 (2,2)	210 km/h	

+++ Modifications par l'importateur:

- les feux de position d'origine sont trop loin du bord du véhicule; sont débranchés et remplacés par SAW A 2076/2077;
- la distance du bord du véhicule des clignoteurs n'est pas respectée; est admise selon décision de la DFP du 12.11.75;
- les ampoules oranges des clignoteurs AV sont remplacées par des blanches; (1157);
- les feux de gabarit AV d'origine sont débranchés (visibles de l'AV); les clignoteurs AV latéraux sont synchronisés avec les clignoteurs AV dont ils complètent les angles de visibilité.

A noter dans le permis de circulation:

- charge garantie sur le toit 90 kg.

Lieu et date de l'homologation

Studen, 04.11.75

Homologation fédérale des types de véhicules